

Taux du Livret A en baisse : quelles alternatives pour votre épargne ?

Le taux du livret A a été revu à la baisse au 1er août 2025, en raison du repli de l'inflation et de l'accalmie sur les taux interbancaires. Il passe ainsi de 2,4 % à 1,7 %. Le LDDS suit le même chemin, tandis que le LEP subit une baisse plus modérée. Pour les nombreux épargnants français qui misent sur ces livrets réglementés, cette diminution incite à repenser leur stratégie. Quels placements privilégier pour mieux faire fructifier son épargne ?

PAR CAROLINE LEANDRI
Conseiller en gestion de patrimoine*.



Nos conseils pour votre stratégie d'épargne

Dans un contexte économique marqué par la baisse des rendements des produits d'épargne monétaire, il devient essentiel d'adopter une stratégie claire et évolutive pour faire fructifier son patrimoine. Voici quelques bonnes pratiques à mettre en place dès aujourd'hui.

Ne laissez pas trop d'argent dormir sur votre compte courant. Les liquidités sur votre compte courant sont certes disponibles, mais ne génèrent aucun rendement et s'érode avec le temps sous l'effet de l'inflation. Première étape utile : transférez le surplus vers des placements rémunérés, en fonction de votre horizon de placement et de vos besoins de liquidités.

Adaptez vos choix à vos projets de vie : Chaque support d'investissement a ses spécificités. L'essentiel est de bâtir une stratégie cohérente avec vos objectifs personnels et votre situation.

Posez-vous les bonnes questions : de quand aurez-vous besoin de ces fonds ? Êtes-vous à l'aise avec une part de risque pour viser un meilleur rendement ? Quelle est votre situation fiscale actuelle et future ? Vos réponses orienteront vos décisions d'allocation.

Faites-vous accompagner pour prendre les bonnes décisions : La gestion de patrimoine évolue constamment : fiscalité, réglementation, produits disponibles, opportunités de marché... Naviguer seul peut s'avérer complexe. Faire appel à un conseiller en gestion de patrimoine indépendant, c'est bénéficier d'un accompagnement personnalisé, d'une vision globale et d'un accès à des solutions adaptées à votre profil et à vos objectifs. Un accompagnement professionnel permet de mieux structurer votre épargne, d'anticiper les grandes étapes de votre vie financière... et d'éviter les erreurs coûteuses.

L'assurance-vie en fonds euros : un placement prudent qui garde tout son intérêt

Avec la baisse du taux du Livret A, les épargnants en quête de sécurité et de rendement peuvent se tourner vers l'assurance-vie en fonds en euros, une alternative à la fois stable et performante. Le fonds en euros est un support d'investissement à capital garanti, accessible dans les contrats d'assurance-vie, mais également dans les contrats de capitalisation et d'épargne retraite PER. Il est principalement investi en obligations, ce qui lui permet d'offrir une grande sécurité : l'assureur s'engage à restituer au minimum le capital investi (hors frais de gestion), quelle que soit l'évolution des marchés. Ce type de placement bénéficie également de l'effet « cliquet » : les intérêts générés chaque année sont définitivement acquis et viennent s'ajouter au capital garanti, sans risque de perte sur les gains passés. La performance d'un fonds en euros repose sur deux éléments : la participation aux bénéfices, versée chaque année aux assurés ; la provision pour participation aux bénéfices, une réserve constituée par l'assureur pour lisser les rendements dans le temps. Bien que les fonds en euros offrent des rendements généralement plus modestes que ceux de placements plus risqués, ils restent compétitifs. Certaines compagnies d'assurances proposent même des bonus de rendement, sous conditions (par exemple en contrepartie d'une part investie en unités de compte), ce qui peut améliorer significativement la performance globale du contrat.



Les placements plus dynamiques pour booster vos rendements

Si vous êtes prêt à accepter une prise de risque modérée et que vous disposez d'un horizon d'investissement long terme, d'autres options peuvent s'avérer intéressantes pour dynamiser votre épargne. L'assurance-vie et le contrat de capitalisation ne se limitent pas aux fonds en euros. Ces enveloppes de placement permettent aussi d'investir dans des unités de compte (UC), qui offrent un accès aux marchés financiers et un potentiel de rendement plus élevé, en contrepartie d'une absence de garantie sur le capital investi. Les unités de compte regroupent différents types de supports : actions, obligations, parts de fonds communs de placement, ou encore supports immobiliers. Leur valeur évolue en fonction des marchés financiers, ce qui signifie qu'elle peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.

Si vous souhaitez réaliser ce type de placement, vous avez le choix de gérer vous-même la répartition de vos unités de compte, ou de confier cette gestion à un professionnel. Pour limiter les risques, nous vous recommandons de diversifier votre portefeuille, c'est-à-dire d'investir dans des actifs variés. Cette technique permet de diluer les risques et de ne pas dépendre d'un seul marché. La diversification permet de mieux absorber les fluctuations des marchés et d'améliorer, sur le long terme, la stabilité et le rendement global de votre portefeuille.

Comment structurer votre épargne ?

Bien construite, une stratégie de répartition des placements permet non seulement de mieux valoriser son épargne, mais aussi d'adapter ses choix à ses projets de vie, à son profil de risque et à l'évolution des marchés. Voici quelques repères utiles pour poser les bases d'une allocation efficace.

Une épargne de précaution sécurisée et disponible : pour faire face aux imprévus, il est essentiel de constituer une réserve facilement mobilisable. Les Livrets A et LDDS restent les solutions de base, avec une fiscalité avantageuse. Le LEP, pour les foyers éligibles, offre un rendement plus attractif. Les Fonds en euros, via un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, peuvent compléter cette poche avec un niveau de sécurité élevé et un potentiel de rendement supérieur.

Pour vos projets à moyen terme : à cet horizon, une part mesurée de diversification peut être envisagée. Une assurance-vie en gestion mixte, combinant fonds euros et unités de compte, permet d'ajuster le niveau de risque. Les SCPI peuvent également être une option intéressante pour s'exposer à l'immobilier, sans contraintes de gestion directe.

Pour vos objectifs à long terme : préparer la retraite, transmettre un capital ou développer son patrimoine, nécessite une approche structurée.

Le PER, particulièrement intéressant pour les contribuables imposables, permet d'allier avantage fiscal et épargne long terme. L'assurance-vie, pour sa part, reste un outil incontournable grâce à sa souplesse et sa fiscalité avantageuse en cas de transmission.

Enfin, un portefeuille diversifié permet de rechercher de la performance tout en lissant les risques dans le temps.

Une stratégie à construire et à personnaliser : si ces grandes lignes offrent un cadre de réflexion, chaque situation patrimoniale est unique. Objectifs, niveau de revenus, fiscalité, horizon de placement, tolérance au risque : autant de paramètres à prendre en compte pour bâtir une stratégie vraiment efficace.